

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025**

Présents : Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. FLORIO, Mme GONZATO-ROQUES, M. TEILLET, Mme CANCÉ, M. DAROT, M. CORBEL, M. FERRÉ, M. VIENOT, Mme VUILLEUMIER, M. BAFFOU, Mme BARBEROUSSE, M. FURLAN, M. SARRAZI, Mme MARQUIS.

Absentes, Excusées : Mme JUCLA qui a donné procuration à Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme DOUBLEIN qui a donné procuration à Mme BARBEROUSSE, Mme DE JONGE qui a donné procuration à Mme MARQUIS, Mme BAUDON.

Secrétaire de séance : Mme BARBEROUSSE

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du rapport sur l'eau
- Décisions du Maire
- Délibérations
 - 1) Décision modificative du budget
 - 2) Emprunt de 360 000 € pour la rénovation du 32, rue de l'Union
 - 3) Vente d'une portion de parcelle section AI n°672, au lieu-dit « Mon désir » d'une surface de 80 m²
 - 4) Modification de la liste des emplois
 - 5) Remboursement à un particulier de travaux suite à un sinistre
 - 6) Régularisation d'un débet sur régie
- Motion : Appel à la libération du journaliste lot-et-garonnais, Christophe Gleizes
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h33 en précisant que Madame JUCLA a donné procuration à Madame FOUNAUD-VEYSSET, Madame DOUBLEIN a donné procuration à Madame BARBEROUSSE, Madame DE JONGE a donné procuration à Madame MARQUIS, Madame BAUDON est excusée. Madame le Maire nomme Madame BARBEROUSSE secrétaire de séance.

Madame le Maire présente :

- une décision du Maire relative à un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bâtiment communal situé au 32, rue de l'Union. Le montant de l'avenant est de 29 479,41 € HT soit 35 375,29 € TTC pour un montant total de la mission de 66 373,41 € HT soit 79 648,09 € TTC.
- un virement de crédit entre le compte 60623 : Alimentation vers le compte 681 : Dotations aux amortissement d'un montant de 175,00 €.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Henri CORBEL pour la présentation du rapport sur l'eau.

Eau potable

245 communes adhèrent au syndicat pour l'adduction d'eau potable. Pour le Lot-et-Garonne seule l'agglomération d'Agen ne fait pas partie du syndicat. Il y a 100 000 abonnés pour une facturation de 10 millions de m³ soit 100 m³ par abonné. Le syndicat regroupe 9 territoires 5 à l'est, dont le syndicat de Nord du Lot, le nôtre, avec 22 000 abonnés et 2 500 km de réseau pour l'eau potable. C'est le plus grand territoire du syndicat. Il y a 8 500 km de réseau au total pour un rendement de 74%. Le rendement est entendu comme étant l'eau pompée par rapport à l'eau vendue. Ce très bon rendement est passé de 69% à 74% en 3 ans du fait de

l'amélioration constante du réseau. Dans les zones urbanisées, il est même à 85%. L'eau provient de 15 points de source, 24 forages ou puits et 3 captages dans le Lot ou la Garonne. Il y a 73 châteaux d'eau et 121 réservoirs. L'investissement pour l'eau potable a été de 12 millions € en 2024 sur le réseau et les ouvrages.

Le volume d'eau prélevé est passé de 18 millions de m³ à 15 millions de m³ du principalement à l'augmentation du rendement.

Depuis 2017, 8 millions d'€ ont été investis, dont 1,5 millions € en 2024, pour remplacer les canalisations en chlorure de vinyle monomère.

Assainissement collectif

163 communes adhèrent au syndicat pour l'assainissement collectif. Il y a 40 000 abonnés.

Il y a eu 4,7 millions € d'investissement en 2024.

Remarques :

- *Monsieur Henri CORBEL précise que l'eau consommée par le SDIS va dorénavant être comptée. Il y a un programme de renouvellement des bouches. Madame le Maire rajoute que ces investissements sont à la charge des communes.*
- *Monsieur Henri CORBEL précise enfin que l'harmonisation des prix pour tous les abonnés du syndicat sera effective en 2027 et que le regroupement des territoires permet aujourd'hui une solidarité de distribution car les réseaux sont interconnectés.*

DELIBERATIONS

1) Décision modificative du budget n°3

Des ajustements doivent être réalisés sur le budget principal :

- En fonctionnement (+20 000 €), des recettes supplémentaires avec les amendes perçues suite au dépôt sauvage des ordures ménagères, les remboursements pour maladie des agents et le fonds de compensation de la TVA répartis en dépenses sur les articles du chapitre 011 : charges à caractère général. Un réajustement de certains articles est également proposé.
- En investissement (+52 000 €), des dépenses supplémentaires notamment pour l'achat de matériel (élévateur et informatique), des travaux (poteaux de rugby et volets de l'école élémentaire) et une étude pour la rénovation du gymnase. Ces dépenses sont équilibrées avec des recettes supplémentaires du fonds de concours de la CCBHAP pour l'éclairage des terrains de sport et du fonds de compensation de la TVA.

Présents : 14 ; Votants : 18 ; Pour : 14 ; Contre : 2 ; Abstentions : 2

Remarques :

- *Madame le Maire précise que la commune a confié l'étude du gymnase à LGI et que la facture du remplacement des poteau de rugby a été plus élevée du fait des demandes techniques de la FFR.*
- *Monsieur Eric SARRAZI demande si la rénovation du gymnase fait partie du « plan gymnase » du département. Madame le Maire lui confirme en indiquant que nous pourrions ainsi obtenir 50% du financement pour un montant maximum de 500 000 € de dépenses HT. Monsieur Auguste FLORIO rajoute que le fonds de concours de la CCBHAP sera de 100 000 €. Le montant prévisionnel de dépenses est évalué aujourd'hui à 560 000 € HT.*

2) Autorisation d'emprunt – Taux révisable LA – 32, rue de l'Union

Cette délibération, permettant un emprunt de 360 000 € auprès de la Caisse des dépôt et Consignation a été votée le 5 décembre 2024. La Caisse des dépôts nous demande de revoter cette délibération suivant leur modèle.

Présents : 14 ; Votants : 18 ; Pour : 14 ; Contre : 4 ; Abstention : 0

Remarques :

- *Madame le Maire précise que le permis ayant été validé le 1^{er} juillet 2025, nous pouvons débloquer le prêt à compter du 1^{er} septembre 2025 (délai de recours de 2 mois).*
- *Monsieur Eric SARRAZI demande pourquoi l'estimation des dépenses est passée de 450 000 € HT à 500 000 € HT. Madame le Maire indique que nous avons eu du mal à obtenir les études qui doivent nous valider l'obtention du fonds vert. Aussi, nous avons dû négocier avec l'ABF le remplacement des menuiseries pour répondre aux exigences d'économie*

d'énergie. Elle rappelle que les travaux dans ce bâtiment consistent à l'installation d'un ascenseur, la pose d'une pompe à chaleur dans le grenier, l'isolation et la possibilité de créer un appartement au premier étage qui pourra être loué.

3) Vente de la portion de parcelle section AI n°672, au lieu-dit « Mon désir » d'une surface de 80 m²

La société ON TOWER FRANCE, gestionnaire de l'antenne téléphonique située au stade de Coulon a fait une proposition à Madame le Maire pour racheter le terrain. Les deux parties se sont mises d'accord avec un montant de 40 000 euros pour 80 m², pour une partie de la parcelle section AI n°672.

Présents : 14 ; Votants : 18 ; Pour : 14 ; Contre : 1 ; Abstentions : 3

Remarques :

- *Madame le Maire précise qu'il s'agit de l'antenne « Free » derrière le gymnase. La location est de 3 200 €/an. La durée initiale du contrat est de 6 ans renouvelable 3 ans. Elle indique que la première proposition était de 25 000 € mais que les deux parties se sont mises d'accord sur 40 000 € au final. Les acquéreurs ont peut-être besoin d'être propriétaires pour accueillir d'autres antennes.*

M. Eric SARRAZI demande si nous avons reçu d'autres demandes pour des nouveaux opérateurs ? Madame le Maire indique que non et que, dans la situation actuelle, nous aurions pu avoir une demande de construction d'une autre antenne. Elle rajoute que le château d'eau sur le Cap del Pech ne peut plus accueillir d'opérateur. Monsieur Henri CORBEL précise que EAU47 refuse actuellement de nouvelles antennes sur les autres châteaux d'eau.

4) Modification de la liste des emplois

Il convient de créer de nouveaux emplois car : 1 agent a obtenu une promotion interne en catégorie B, ce même agent passe actuellement un examen de technicien principal de 2^{ème} classe, 2 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté, 1 seul poste existe, et 1 agent en contrat va être stagiairisé et le poste existant à 17,5 heures ne suffit pas.

Présents : 14 ; Votants : 18 ; Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

Remarques :

- *Monsieur Philippe FURLAN demande si tous les postes sont pourvus. Madame le Maire indique que non dans la mesure où les créations de poste se décident en conseil municipal directement mais que les suppressions sont soumises à un avis du comité social territorial préalablement.*
- *Madame le Maire indique que la commune nomme systématiquement les agents qui réussissent un concours/examen ou bénéficient d'un avancement de grade.*

5) Remboursement à un particulier de travaux suite à un sinistre

Madame Diana WITHWORTH indique qu'une descente de gouttière a été endommagée et dans le cadre de travaux sur son domicile, elle a fait remplacer cette gouttière en accord avec Madame le Maire pour un montant de 325,00 euros TTC (la moitié du montant de la facture).

Présents : 14 ; Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Remarques :

- *Madame le Maire précise qu'il s'agit des travaux dans la cour de la mairie pour refaire les toilettes publiques. Madame Diana WITHWORTH a payé l'intégralité des réparations et sollicite le remboursement de la moitié.*

6) Régularisation d'un débet sur régie

Dans le cadre des vérifications des comptes de tiers, le Trésor Public nous fait part d'un reliquat de 20 € sur le compte 429 (régie Droits de place) datant du 10/08/2022. Madame le Maire demande aux conseillers leur approbation pour que cette charge soit prise en compte par la commune.

Présents : 14 ; Votants : 18 ; Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 2

Remarques :

- *L'agent concerné aurait dû rembourser ce montant avant le 1^{er} janvier 2023. Il est trop tard pour lui demander.*

DIVERS

- Le Préfet de Lot-et-Garonne, en collaboration avec le CAUE 47, organise une conférence le 16 octobre sur le thème « Habiter dans les bastides »
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 9 octobre.
- Suite à la demande de Monsieur Philippe FURLAN, Madame le Maire fait le point sur la rentrée scolaire :
 - 91 enfants à l'école élémentaire pour 5 classes. 6 enfants ont quitté l'école pour aller dans d'autres écoles du secteur. Pour l'année, tous les niveaux sont maintenus. Il y aura un recomptage en juin. L'inspectrice est venue le premier jour. Une contractuelle est en poste pour la classe de CE1. 1 maitresse est restée à l'étage et 4 sont au rez-de-chaussée,
 - 60 enfants à l'école maternelle,
 - deux services ont été mis en place au restaurant scolaire avec l'aide d'un animateur du club de rugby 4 cantons BHAP par jour.
- Monsieur Eric SARRAZI demande où nous en sommes pour les travaux du City Stade. Monsieur Laurent DAROT précise qu'il a rencontré les entreprises la semaine dernière et que le démarrage des travaux est prévu pour le 22 septembre. L'inauguration est prévue pour la St André.
- Madame le Maire indique que la Régie des Territoires est venue nettoyer le jardin de La Tonnelle, sous la supervision du responsable des espaces verts. La cabane au bord de la route a été détruite. Monsieur Auguste FLORIO indique que nous attendons le retour de l'expertise de la société OPTISOL pour le mur. Madame le Maire informe le conseil qu'un compromis de vente sera signé le 22 septembre entre l'EPFNA et Habitatlys. Le début de chantier est prévu avant la fin de l'année 2025.
- Monsieur Eric SARRAZI souhaite faire le point sur le projet de l'ancienne caserne des pompiers. Madame le Maire précise que l'AMI sera validé lors du prochain conseil municipal du 9 octobre. Elle informe l'assemblée du courrier de réponse du Sous-Préfet (suite à un courrier de l'opposition) qui indique que la procédure d'attribution a été respectée. Monsieur Eric SARRAZI indique sa surprise sur le fait que ce projet arrive maintenant. Comme ils ont été surpris, ils ont demandé une explication. Monsieur Auguste FLORIO rappelle que l'ACAV est venue rencontrer les élus avec une proposition concrète et que c'est cela qui a débloqué le projet. Madame le Maire précise que comme personne n'était compétent pour gérer cette demande, nous avons fait appel à Lot-et-Garonne Ingénierie pour préparer l'AMI. Monsieur Philippe FURLAN indique qu'en 3 semaines, il était impossible pour une autre association de répondre à cet AMI à part LACAV. Madame Laurence MARQUIS demande si les élus avaient reçu d'autres propositions de projets et qu'est-ce que ce lieu serait devenu. Madame le Maire répond par la négative et que l'on ne sait pas ce que ce bâtiment serait devenu sachant que la commune aurait eu trop de contraintes pour sa réhabilitation. Monsieur Auguste FLORIO rappelle qu'il est très difficile pour une association qui n'est pas du territoire de répondre à un AMI. Monsieur Philippe FURLAN indique que nous aurions pu envisager des logements pour les professionnels de santé de la MSP ou une extension de la MSP. Madame le Maire et Monsieur Auguste FLORIO précisent que nous avons déjà 2 logements vers la Dame du Lac et qu'ils sont déjà mis à disposition des professionnels de santé. D'autre part, il n'y a pas de demande d'extension de la MSP. Monsieur Eric SARRAZI précise que pour réaliser une salle de concert, il y aura des travaux d'isolation importants. Madame Christine GONZATO-ROQUES précise que les coûts d'entretien et d'assurances sont aussi importants pour la commune sur nos bâtiments vides et que nous avons encore la maison paroissiale à gérer.
- Monsieur Philippe FURLAN indique que de nouveaux professionnels de santé se sont installés, où vont s'installer, à la maison médicale de Monflanquin. Un ergothérapeute et une orthophoniste en collaboration avec l'EMPR. Le nouveau médecin, M. BOURNOVILLE, prend de nouveaux patients. Madame Nathalie TERRASSE, pédiatre, va consulter 3 jours par semaine à Cancon.
- La course du MAC s'est très bien passée et a battu tous les records avec 399 finisseurs avec en plus 50 enfants et 70 marcheurs qui viennent même hors territoire.
- Madame le Maire informe qu'elle a assisté aux 90 ans de la caserne des pompiers de Monflanquin. Madame Laurence MARQUIS précise qu'elle n'a pas reçu d'invitation. Madame le Maire lui précise qu'aucun conseiller municipal n'en a reçu. Seuls les maires des communes desservies, les actifs, les anciens et leurs familles ont été conviés avec le conseil départemental et la CCBHAP.
- Madame le Maire précise qu'un débriefing des fêtes médiévales aura lieu le jeudi 11 septembre à 18h00 avec toutes les associations impliquées. En suivant, les associations utilisatrices du gymnase sont conviées à rencontrer LGI, à 19h00,

pour la rénovation du gymnase. Madame Laurence MARQUIS demande pourquoi le MAC n'est pas invité car ils sont utilisateurs aussi et leur local n'est pas « heureux ». Madame le Maire sait que le local du MAC n'est pas optimal. M. Auguste FLORIO précise que le partage du club house du tennis extérieur avait été proposé et refusé par le MAC. Madame le Maire précise que ce sont les utilisateurs réguliers qui sont invités afin de connaître leurs besoins.

- *13 personnes du comité de jumelage se rendront à Siphnos du 23 au 29 septembre. La commune offre 15 kg de noisettes, 15 kg de pruneaux, du vin du domaine Lou Gaillot et de l'alcool de prunes de chez Olivier BUISINE.*

Un groupe viendra de Siphnos à la Saint André.

Un déplacement de 3 personnes, dont Madame le Maire, est prévu le week-end du 12 octobre pour rencontrer les élus de la ville de Premilcuore en Italie.

- *Le prochain congrès des stations vertes aura lieu le mercredi 15 et le jeudi 16 octobre 2025 en Alsace à Barr et à Ottrott. Seuls Muriel TOURBE et Henri CORBEL pourront s'y rendre.*
- *Cette année la commission notoriété de l'association Les Plus Beaux Villages de France aura lieu à Villeréal, les 17 et 18 octobre 2025.*

Fin de séance à 21h53